

Rapport de Varaignes à Colbert

Hédicq, le 10 may 1676

« Le sixième du mois de may, mil six cens soixante seize, Nous maître Jean Isarn escuyer, Sieur de Varaignes commissaire de la marine suis party de la ville de Nantes par ordre de Monseigneur Colbert Secrétaire d'Etat sur l'avis que luy a donné Monsieur de Seuil Intendant Général de la Marine à Brest de la perte et naufrage de la flutte le Chariot appartenant à sa Majesté chargée de munitions mises à Nantes pour porter à l'arcenal du dit port de Brest pour le Service de sa Majesté. Et ce jour me transportér le long de la coste suivant le dit ordre et jusqu'aux Isles de Hedicq et Houat ou le dit naufrage est arrivé. Estant à St Nazaire me fait informer des matelots et pilotes du dit lieu mesme du nommé Paques Raymond pilote quy a piloté la ditte flutte depuis la rade de Pimboeuf jusques hors les dangers de la Loyre le dixième jour du mois d'avril et aussi aux dire que la ditte flutte le Chariot avoit touché sur une roche de l'Isle de Hédicq et avoir coulé bas et fait naufrage et que n'avoir nulle connaissance s'il a été sauvé aucunes munitions et marchandises dont la ditte flutte estoit chargée. Ensuite me suis transporté au Polliguen et de là au Croizicq ou m'estant enquis du naufrage de la ditte flutte, nous a été dit par les sieurs de Portuquay, Gêrar Michel Le Hire, Michel François Jegat et autres matelots qui ont seulement entendu dire qu'il estoist sorty de la rivière de Loyre des vaisseaux appartenants à sa Majesté au commencement du mois d'avril et qu'un d'iceux avoit touché une roche près d'Hédicq et aussitôt coulé bas sans avoir esté sauvé rien de la ditte flutte ny de la charge et n'ayant autre éclairssissement de la ditte perte ny de la manière quelle est arrivée, nous avons pris une chaloupe au dit Croizicq avec deux maitres de barque et l'équipage de la ditte chaloupe signés au proces verbal pour aller à l'Isle d'Hédicq près laquelle la flutte a fait naufrage; où estant nous avons fait assenbler tant le capitaine de l'Isle nommé Olivier Rafael, le sieur Couy pescheur du dit lieu et les matelots nommés Guillaume Pen, Guidas Le Fur, Bastien Le Palmec et autres quy ont dit et déclaré que le onzième du dit mois d'avril sur les huit à neuf heures du matin auroient veu plusieurs vaisseaux à la voille et que l'un d'iceux, le plus grand auroit touché une roche nommée la Bonne par un bon vent de nord d'est et qu'ensuite les dits sus nommés l'auroient veu coulé a fonds n'ayant peu remarqué autre chose sinon que l'équipage du dit vaisseau estoit sauvé et qu'ils auroient mis une chaloupe à la mer, tant pour tacher de sauver quelque chose du vaisseau que pour empecher les bateaux qui estoient allé au dit endroit de ne rien prendre comme sachant et connaissant que la ditte flutte appartenoit à sa Majesté et ayant abordé un des dits bateaux quy se trouva estre du Croizicq, ils informèrent le maitre du dit bateau nommé Julien Le Grand s'il n'avait rien sauvé lequel répondit que non, mais bien que un des bateaux quy étoient acourru au mesme endroit et quy étoit de Carnac dont le maitre s'apelle Jean Lamer auroit emporté une voile et quelque petite manoeuvre avec les perroquets du grand mât; et que voyant les dits habitants de Hédicq auraient voulu courir après les bateaux de Carnac qu'ils ne peuvent joindre, c'est pourquoy se seroient retirés. Et les dits sus nommés ont ajouté que le treizième jour du mois d'avril estoit arrivé le sieur Guillouin cappitaine du port de Belle Isle par ordre de Monseigneur de Logerie quy en est Gouverneur pour l'informer de la ditte perte et des choses sus-mentionnées, auquel auroient fait la mesme déclaration que cy dessus et qu'a mesme temps que le sieur Guillouin il nous enjoins aux habitants us-nommés d'avertir les

Carnaquois d'aller rendre compte au sieur de Logerie gouverneur de Belle Isle ce qu'ayant fait; Ils ont ouy dire que les Carnaquois ont satisfaits au dit ordre, En foy de quoy ont signé au bas du présent procès verbal que c'est vérité.

Et nous Isarn sieur de Varaignes ne nous estant contenté de la ditte déclaration aurions pris une chaloupe de Hédicq quy conjointe avec celle du Croizicq dans laquelle estois venu me suis transporté sur les lieux où est arrivé le naufrage, ou ay trouvé étant basse mer que le grand mast de hune paroist deux brasses hors de l'eau avec les aubans et que l'on voit celui de misaine rompu a une brasse sous l'eau; ensuite de quoy ay fait sondé autour du vaisseau et que l'on ay trouvé quinze a seize brasses d'eau dont le fond est vase et qu'ayant fait sonder sur le devant de la flutte il s'est trouvé cinq a sis brasses d'eau dessus; Et ensuite ayant fait de mesme sur le derrière ay trouvé onze brasses et que le dit vaisseau est encore tout entier suivant ce que nous en avons pu juger par les sondes que nous en avons faittes et les grappins que nous avons jettés; Ayant depuis la ditte perte toujours beau temps et le rapport des matelots des chaloupes quy nous conduizoit et que le dit vaisseau se trouvoit sur un fond de vase a resté entier;

Après toutes lesquelles diligences m'estant rendu a Hédicq le mesme jour de mon arrivée, le neuvième de may, ay recommandé et enjoint, comme estant pour le service de sa Majesté, aux habitants de tenir soigneusement la main et d'agir a la conservation et salvation de tout ce quy pourroit rencontrer et venir a la coste de l'Isle et a donné les avis ncessaires a Monseigneur de Logerie Gouverneur de Belle Isle et a nous Commissaire à Nantes pour en rendre compte a sa Majesté et a son dit Seigneur de Colbert.

Fait a l'Isle d'Hédicq le dixième jour du mois de may da l'année mil six cens soixante seize.